

Objectifs :

- Apporter aux stagiaires tous les éléments de sécurité concernant la réalisation des travaux en hauteur afin de réduire le nombre des accidents et d'en limiter les risques.
- Savoir utiliser les équipements de protection collectifs et individuels adaptés selon les situations et le matériel utilisé.

Personnes concernées :

Employés – Techniciens.

En application de R4323-58 à 61 et R4224-5 du code du travail et selon le décret n° 2004 - 924 du 1er septembre 2004 et la recommandation CNAMTS R408

Prérequis :

Savoir lire et écrire le français.

Aptitude médicale aux travaux en hauteur.

Durée préconisée :

1/2 jour (3,5 heures), en présentiel.

Périodicité :

La périodicité recommandée est de 5 ans.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 6 personnes.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire

Support de formation téléchargeable en format numérique.

Formateur spécialisé et habilité.

Modalités d'évaluation de la formation :

Contrôle des connaissances pendant et à l'issue du stage effectué par le stagiaire, afin de définir son niveau d'acquisition.

Validation de la formation :

A l'issue du stage, une attestation de recyclage dans le ou les domaines sera délivrée.

Programme :

Conforme au programme type TST BT approuvé par le comité des travaux sous tension le 5 juin 2015.

Formation théorique :

- Sensibilisation par l'étude des statistiques d'accident.
- Rappels des textes et consignes générales de sécurité (Décret 2004-924).
- Les moyens de protections collectives.
- Présentation des différents matériels utilisés: échelles portables, échafaudages
- Les différents dispositifs de sécurité : harnais et accessoires de liaisons, dispositif antichute, les classes d'ancrages, pratique du nœud sur corde.
- Analyse des risques et choix des dispositifs et EPI, vérification et autocontrôle.

Formation pratique :

- Exercices pratiques de mise en situation et d'utilisation des systèmes anti-chutes..